



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 6 décembre 2024  
Présidence: M. Loïc Desfayes  
Objet : PRÉAVIS 17/2024 - NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES PLACES  
D'AMARRAGE ET D'ENTREPOSAGE À TERRE DES BATEAUX

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N°17/2024 de la Municipalité du 4 novembre 2024 ;  
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

à l'unanimité



1. **d'adopter tel qu'amendé** le nouveau règlement communal sur les places d'amarrage et d'entreposage à terre des bateaux;
2. **de fixer son entrée** en vigueur après son approbation par le Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

Ainsi délibéré en séance du 6 décembre 2024.

Le Président

La Secrétaire

Loïc Desfayes

Catherine Fonjallaz